

Québec, le 9 mars 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

OBJET : Pétition déposée le 2015-11-26 par le député de Rimouski s'opposant résolument au passage par trains sur son territoire de produits pétroliers voués à l'exportation, notamment en raison des risques élevés pour les écosystèmes et la sécurité publique

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 26 novembre 2015 par le député de Rimouski, concernant le transport de pétrole brut en lien avec le projet Chaleur Terminals inc. à Belledune, au Nouveau-Brunswick.

En effet, la circonscription de Rimouski, comme plusieurs autres, est susceptible d'être touchée par les projets de transport de pétrole de l'ouest canadien. Ces projets d'oléoduc, de transport par train ou de navire-citerne comportent des risques pour l'environnement et les populations que nous prenons très au sérieux.

À la suite de la tragédie ferroviaire du 6 juillet 2013 à Lac-Mégantic, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ont pris diverses mesures afin de renforcer la sécurité ferroviaire. Ainsi, Transports Canada a annoncé, le 29 octobre 2014, des mesures relatives à l'immobilisation du matériel roulant, la vérification et le suivi des systèmes de gestion de la sécurité, incluant l'information aux municipalités, la propriété du pétrole brut et la formation des employés de chemin de fer. Le gouvernement du Québec a exigé des mesures similaires pour les chemins de fer d'intérêt local (CFIL) qui sont sous compétence québécoise. Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports suit de près l'évolution du dossier et demeure vigilant afin de s'assurer que les diverses mesures nécessaires à l'amélioration de la sécurité ferroviaire soient appliquées. Notre gouvernement entend aussi poursuivre ses représentations concernant la sécurité ferroviaire auprès du gouvernement du Canada.

Sachez que le gouvernement du Québec est sensible aux préoccupations des municipalités, particulièrement celles en lien avec la sécurité des citoyens, la protection de l'environnement, les retombées économiques, la qualité des plans d'interventions et de mesures d'urgence de même que la capacité d'intervention en cas d'urgence. Afin d'y répondre, le gouvernement a d'ailleurs mis en place une approche globale, cohérente et rigoureuse pour encadrer de manière responsable un éventuel développement de la filière des hydrocarbures. Cette démarche s'appuie sur un plan d'action intégré, dévoilé le 30 mai 2014, qui comprend spécifiquement une évaluation environnementale stratégique

(ÉES), actuellement en cours, sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures. La problématique du transport des produits pétroliers fait partie intégrante de cet exercice et une consultation publique s'est tenue du 16 au 19 novembre dernier dans sept villes différentes du Québec pour recueillir les préoccupations du public sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures. Lors de ces consultations, ce sont près de 350 personnes qui ont assisté aux différentes séances dans l'est et l'ouest du Québec et près de 150 mémoires qui ont été déposés.

L'objectif principal, l'ÉES une fois complétée, sera de développer un encadrement légal et réglementaire qui prendra en compte la sécurité des personnes et des biens ainsi que la protection de l'environnement, permettant au gouvernement, au cours de l'année 2016, de proposer un nouveau cadre législatif sur les hydrocarbures. Cette démarche gouvernementale de consultations s'est aussi déroulée au même moment que la création de l'unité de vigilance permanente sur les hydrocarbures qui regroupe tous les acteurs gouvernementaux pertinents.

En outre, le gouvernement finalise sa nouvelle politique énergétique qui viendra définir les orientations québécoises en matière de transition énergétique. Cette prochaine politique énergétique s'inscrira dans la démarche de notre gouvernement par rapport aux changements climatiques et à la décarbonisation de notre économie. En effet, nous nous sommes donnés des objectifs ambitieux en matière de réduction des gaz à effets de serre en plus de se doter d'une Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques et du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. Dans la même optique, nous avons également instauré le marché du carbone. La lutte aux changements climatiques est plus que jamais indissociable de notre économie.

L'ensemble de ces actions font partie intégrante de notre démarche destinée à bâtir ensemble une société durable pourvue d'une vision d'avenir assurant la meilleure qualité de vie qui soit à nos enfants.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



DAVID HEURTEL